

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

Date : Morges, le 05 mars 2024 / sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

mardi 26 mars 2024, à 20h00,
Salle du Conseil Communal de Buchillon,
Rue Roger de Lessert 10, 1164 Buchillon.

Ordre du jour :

1. Présentation de la Commune de Buchillon par Madame la Syndique Claudine Gerardi-Zürcher
2. Appel
3. Assermentation(s) de délégué(s)
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
6. Communication(s) du Bureau
7. Communication(s) du Comité de direction
 - Visite du centre d'entraînement au tir à Etoy (STA)
8. Nomination d'un(e) membre et d'un(e) membre-suppléant(e) à la Commission de Gestion/Finance
9. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - N° 01/03.2024 – Rapport de gestion 2023 (*le document papier sera remis en séance*)
 - N° 02/03.2024 – Comptes de l'exercice 2023 (*les documents papiers seront remis en séance*)
10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens
 - Réponse(s) aux questions de Madame Rosella Kalms : « Speedy et Girafe » et « Gracieuse »
 - Réponse(s) aux questions de Monsieur Jérôme Courtais : « Projet Odyssee »
11. Question(s), vœux et divers

Après le Conseil, la Municipalité de Buchillon aura le plaisir d'offrir une verrée à l'assemblée présente.

Pour rappel : Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président

le secrétaire


Antoine Chappuis


Steve Bruchez



CONSEIL
PRM
POLICE
REGION MORGES
INTERCOMMUNAL